

ON S'ABONNE... A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT, Depart. des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est désigné pour insérer, en 1867, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Adm. des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 29 Décembre 1866.

PREFECTURE DU LOT. Le Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852; Vu les instructions ministérielles y relatives, ARRÊTE: Art. 1er. Les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes, des procédures ou des contrats seront insérées, en 1867, dans les journaux ci-après, savoir: POUR L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS (ANNONCES JUDICIAIRES) Le Courrier du Lot, journal politique et périodique, appartenant à M. Plantade, et publié à Cahors. POUR L'ARRONDISSEMENT DE FIGEAC. (ANNONCES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES) Le Mémorial et l'Echo du Quercy, journaux non politiques et périodiques, appartenant, le premier à M. veuve Lacroix et le second à M. de Crussol-des-Epesses, imprimeurs à Figeac. POUR L'ARRONDISSEMENT DE GOURDON. (ANNONCES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES) Le Gourdonnais, journal non politique et périodique, appartenant à M. Dauriac. Ces trois journaux seront tenus de faire reproduire à leurs frais les extraits dont il est parlé ci-après. Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-huit centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à soixante-quinze centimes. Art. 3. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux désignés en l'article 1er, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi du 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1854 sur l'assistance judiciaire. Art. 4. — Toutes les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, faites en exécution des lois des 21 mai 1836 et 3 mai 1841, devront être insérées dans le Journal du Lot, journal politique et périodique, appartenant à M. Layton, et publié à Cahors. Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes par chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article 1er. Le Journal du Lot insérera, en outre, dans ses colonnes des extraits équivalant au quart des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon. Cette publication donnera à M. Layton le droit de percevoir, dans chacun de ces arrondissements, le quart des produits, de toute nature, provenant des insertions légales.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 29 décembre 1866.

BERTHE IMITÉ DE L'ALLEMAND M. LA C. HAHN-HAHN TOME PREMIER IX. — Suite Cyrille n'avait pas l'habitude des petites attentions: toujours plongé dans les profondeurs de l'âme, il n'avait pas d'yeux pour la surface — non par indifférence, mais par excès d'amour; Berthe fut doublement touchée de ce que, juste en ce moment, au point culminant de la passion, il avait pensé à un bouquet. Elle contempla tour à tour chaque camélia, les caressant des lèvres et des joues et adressant à Cyrille des remerciements muets. Lorsqu'elle leva enfin les yeux, ses regards tombèrent sur la pendule, et elle s'écria effrayée: « Mais il faut que je retourne auprès de mon mari!... D'ailleurs, moi aussi, je le veux! » Elle sonna sa femme de chambre, changea de La reproduction est interdite.

Art. 5. — Les journaux ci-dessus désignés seront tenus d'insérer gratuitement, dans chacun de leurs numéros, un avis ainsi conçu: Les annonces judiciaires et légales seront insérées, en 1867: Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux: Les annonces judiciaires: dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives: dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon). Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux: (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais. Cahors, le 40 novembre 1866, Le Préfet du Lot, Signé: CH. DE PEBEYRE. Vu et approuvé: Paris, le 21 décembre 1866. Le Ministre de l'Intérieur, Signé: LA VALETTE. Pour ampliation: Le conseiller d'Etat, Directeur général, Signé: DE SAINT-PAUL. Pour copie certifiée conforme: Le doyen du Conseil de Préfecture, Signé: MUNIN-BOURDIN

A NOS ABONNÉS. Un très-beau livre d'Etrennes, LES REINES DU MONDE Par nos premiers écrivains.

Charmante galerie où figurent les portraits et l'histoire des femmes les plus célèbres de tous les pays, par leur rang, leurs vertus, leurs grâces, leur esprit, leurs malheurs. 1 Volume royal grand in-4°, papier velin, orné de 150 magnifiques gravures. Reliure splendide: Dos marroquin du Levant, tranches dorées, coins et ornement en or fin, gardes en moire, etc. Ornement de la Bibliothèque, ce riche volume, rempli d'utiles enseignements, peut être offert à la jeunesse des deux sexes. PRIX: 30 fr. retiré dans nos Bureaux. 32 fr. envoyé, franco, dans les départements, au lieu de 405 francs en librairie. Envoyer lettre et mandat au Directeur du Journal (Affranchir).

toilette, prit résolument le bouquet et regagna la chambre d'Edmond, sachant bien qu'elle joie lui causaient les fleurs. En lui donnant celles-là, elle déposait, lui semblait-il, son cœur brisé au pied du marquis. « Ces fleurs sont magnifiques; mille remerciements, Berthe; elles feront très-bien dans mon herbier... j'en ferai faire un exprès pour les camélias... relié en maroquin vert... n'est-ce pas? » Et il tomba dans le sommeil de plomb qui avait coutume de succéder à ses crises; cependant sa main ne lâcha pas le bouquet. Berthe le regardait, le cœur navré, se disant en elle-même: « Oui, c'est bien cela; ce tableau est fidèle!... Edmond écrase dans son sommeil les plus belles fleurs de sa vie et de la mienne. » Plus tard, Cyrille alla chez elle. « Comment cela va-t-il, Berthe? lui demanda-t-il. — Mal! » répondit-elle. Ils s'entre-regardèrent avec une muette désolation et remarquèrent réciproquement sur leurs physionomies de bien autres ravages que ceux d'une nuit sans sommeil. « Parlons raisonnablement, dit enfin Cyrille, com- autrefois, comme peut-être nous parlions encore avant hier. Mais entre avant hier et aujourd'hui, il y a je ne sais quel horrible abîme, quel affreux événement! Ce n'est que la journée d'hier, et pourtant c'est étrange au point d'être incompréhensible! — Et ce n'est pas du tout à un langage raisonnable, interrompit Berthe. — C'est vrai, s'écria-t-il. Mais voyez-vous, j'ai dans la tête comme un pesant balancier qui va et qui vient.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 27 décembre, Du 28, Du 29) and values for different terms (Rte 3 p. 0/0, 1/2 p. 0/0).

BULLETIN

Le Moniteur a publié le texte complet du discours prononcé le 20 décembre, par M. de Bismark, au sujet de la politique de son pays et particulièrement de ses rapports avec la France. Ce discours a produit une vive impression en Allemagne et mérite également de notre part, une attention spéciale. Le premier ministre du roi Guillaume a parfaitement défini la situation fautive que l'Autriche et la Russie, mais surtout l'Autriche, avaient faite à la Prusse au préjudice de celle-ci et à notre grand dommage. On répétait sans cesse, à Vienne, que si la Prusse n'était pas protégée par l'Autriche et la Confédération germanique, elle serait immédiatement amoindrie des provinces rhénanes par la France; et on concluait, dès lors, à la perpétuelle sujétion de la Prusse à l'influence de la maison de Habsbourg et aux conséquences de la Diète de Francfort. Cette tactique ne manquait pas d'habileté, mais reposait sur un mensonge dont la politique, à la fois libérale et loyale de l'Empereur Napoléon III, a fait comprendre l'évidence au gouvernement du Roi Guillaume, depuis quelques années. « Contrairement à la politique suivie par les autres dynasties françaises, a dit M. de Bismark, l'Empereur Napoléon a reconnu, dans sa sagesse que la paix et une confiance réciproque sont dans les intérêts des deux nations; il a reconnu qu'elles ne sont pas appelées par la nature à se faire la guerre l'une à l'autre, mais à marcher ensemble, en bons voisins, dans la voie ouverte par le progrès à la prospérité et à la civilisation. D'autre part, M. de Bismark déclare bien haut que la Prusse « n'a rien à gagner dans une guerre avec la France, fût-elle même heureuse. » L'habile ministre ne laisse donc planer aucun équivoque sur sa ferme intention de resserrer de tout son pouvoir ses bons rapports avec nous, rapports dont il ne cèle point l'importance, au point de vue des intérêts particuliers de la Prusse

Qui? non! — Non? oui! — et avec une telle véhémence que parfois un épais voile noir me tombesur les yeux, la tête me tourne et je chancelle sur mes jambes. En cet état, il est difficile de dire des choses raisonnables. — Que je suis malheureuse! laissa échapper Berthe. — Pas autant que moi! — Bien plus, au contraire, car je vous cache ma souffrance, tandis que vous me montrez la vôtre jusqu'au fond. — Que cela ne vous rende point malheureuse, mais éveille seulement votre compassion, Je mépriserais celle de tout autre; mais la vôtre est un baume pour moi, comme celle d'un esprit surhumain. Elle est un soutien précieux, Edmond le prouve. Reconnaissez combien je suis malheureux, et votre amour me pardonnera. Seulement que ce pardon ne se fasse pas attendre, car je suis las à en mourir. — Cessez donc de me martyriser! dit Berthe un peu durement, et ne tenez pas un langage si impie! La vie a beaucoup de prix, jet l'amour mille fois plus encore; mais ce qu'il y a de plus précieux, c'est le retour des gens honnêtes, honnêtes jusqu'au fond de l'âme. Comprenez-vous cela? — Oui, mon ange, » dit-il avec douceur, et peu à peu un calme céleste reparut sur son noble visage altéré par la souffrance. « Je te comprends. — O Cyrille! » continua-t-elle, et la dureté fit place au plus profond enthousiasme. « Je t'ai dit que je t'aime, mais je ne pourrai jamais te dire combien je t'aime, parce qu'on n'a pas encore trouvé de mots pour l'exprimer. Cependant je ne comprendrai jamais que l'amour, si profond, si ardent qu'il soit,

après comme avant la campagne de Sadowa. Nous n'insisterons pas sur la partie du discours établissant que la situation, en 1866, nous commandait d'être plutôt favorable à la Prusse qu'à l'Autriche, celle-ci devenant redoutable sur nos frontières, si une fois maîtresse de l'Allemagne elle avait disposé souverainement de 75 millions d'âmes. L'argument a du vrai, mais il ne nous importe aujourd'hui de le souligner qu'à ce curieux point de vue: c'est que M. de Bismark démontre, par le soin avec lequel il développe cet argument, combien il désire que notre amitié lui soit continuée. Or, ce désir ébluit à son tour, que la cour de Prusse ne fera rien qui puisse blesser nos intérêts d'une manière sérieuse. Nous ne voyons pas trop ce que certains alarmistes pourraient objecter aux conséquences pacifiques que l'on est autorisé à tirer des déclarations significatives du ministre prussien. Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse méconnaître un aussi heureux état de choses. Quant à nous, il nous est impossible de ne pas applaudir aux affectueuses avances de M. de Bismark, alors surtout qu'il annonce dans ce même discours, qu'il fera droit aux justes observations que nous lui avons présentées au nom du principe des nationalités, en faveur d'un appel aux populations du nord du Schleswig, sur le point de savoir si elles entendent faire retour au Danemark ou rester prussiennes. A Rome, les choses restent dans le statu quo. D'après une correspondance, à côté de la mission du commandeur Tonello qui n'a trait qu'à la situation religieuse, il y aurait celle toute politique de M. Ponzodi San Martino, auquel le roi Victor-Emmanuel aurait donné des instructions spéciales à l'effet de travailler par tous les moyens à un rapprochement définitif avec Rome. Ce mandataire particulier a, dit-on, obtenu déjà deux audiences du Souverain-Pontife. Le plus grand calme règne dans la capitale du monde chrétien. Le ministre des finances du royaume d'Italie, M. Scialoja, est atteint, assure-t-on, d'une congestion cérébrale. Il serait question pour le remplacer de M. Sella ou de M. Cordova. Tous deux ont déjà occupé un portefeuille. Les nouvelles du Mexique disent que les impérialistes ont évacué Durango, San Luis Potosi et nous rende misérables. Si cela arrive à d'autres, c'est qu'ils sont frappés d'erreur et de faiblesse; je ne suis pas leur juge; il ne m'est pas donné de lire dans leurs âmes. Mais comme je comprends l'amour autrement, il m'est impossible de suivre leur exemple. Tâchons que l'amour nous élève, nous rende meilleurs, moins emportés, moins abattus, moins faibles, moins lâches, moins désolés. Veux-tu Cyrille? — Donne-moi ton amour, mais tout entier et sans réserve, s'écria-t-il. Alors s'effacèrent d'eux-mêmes tous les défauts que tu me reproches; je deviendrai fort, confiant, courageux et patient. — Tu es accommodant! dit-elle d'un ton à la fois triste et ironique. Tu sais pourtant bien que je n'ai pas le pouvoir de satisfaire. — Tu l'aurais si tu m'aimais. — Je t'ai déjà dit que je ne considère pas l'amour comme un blanc-seing d'immoralité. Qui manque à sa parole dans les affaires les plus communes de la vie, qui déserte le drapeau auquel il a prêté serment, est déshonoré, et je me jurerais parce que je t'aime? C'est de la démence, Cyrille! — Engager sa parole à un homme incapable d'en apprécier la valeur, voilà qui est de la démence, reprit-il avec une extrême vivacité. Que lui as-tu donc promis, à M. de Valrive? L'obéissance?... et il obéit aveuglément à ta impulsio. La fidélité?... — Ce n'est pas à lui, l'innocent, que j'ai rien promis, car il ne m'aurait pas comprise; c'est à Dieu. J'ai promis obéissance, fidélité, patience, cons-

Mazatlan. On annonce que le parti clérical offre à l'Empereur-Maximilien de lui garantir 25 millions de dollars s'il consent à rester à la tête du gouvernement. Plusieurs commandants républicains ont cessé de lui faire opposition.

On écrit de Vienne que le gouvernement autrichien a le projet de proposer à l'Angleterre un traité de commerce sur des bases identiques à sa convention avec la France. C'est une pensée sage. L'Autriche ne saurait s'occuper trop activement de sa réorganisation intérieure et du développement de ses ressources.

La tension est toujours grande entre Vienne et Pesth, cependant un accord est loin d'être impossible. La déclaration faite à la Chambre des Magnats par le Tavernicus au nom de l'Empereur a une grande importance. Il a dit expressément : « Je déclare, au nom de l'Empereur, que S. M. est résolue à rétablir la constitution du royaume, malgré le déplaisir bien naturel avec lequel elle verrait maintenues certaines lois de 1848, lesquelles lui semblent porter atteinte à ses prérogatives comme à la Pragmatique sanction elle-même. Néanmoins Sa Majesté consent à en ajourner la révision jusqu'au moment où la Hongrie aura un ministère responsable. » Cela prouve au moins les bienveillantes dispositions du cabinet autrichien.

Les avis d'Athènes du 24 portent que Mustapha-Pacha a attaqué la position des chrétiens près de Kares, dans la province d'Aphoronos, mais qu'il a dû se retirer à Lakus, après un combat qui a duré six heures, et avec des pertes considérables. Cette affaire a eu pour résultat d'empêcher Mustapha-Pacha d'entrer dans la province de Selino.

Pour le Bulletin politique : A. Layton.

ERRATUM. — Nous nous empressons de relever une erreur de chiffre qui s'est glissée dans notre dernier numéro, aux *Dépêches télégraphiques*. Elle porte sur le nombre de voix obtenues par M. Sens, candidat du gouvernement, à Arras. M. Sens a obtenu 19,901 voix. M. Florent, 9,023.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Hanovre, 27 décembre. Le Courrier du Hanovre annonce que la députation d'officiers hanovriens qui s'est rendue à Vienne, en a rapporté la permission accordée par l'ex-roi aux officiers de quitter son service. Le général d'Ahrenschild est chargé de délivrer les certificats de démission.

Marseille, 27 décembre. Blés : — Importations, 12,000 hectolitres. Le manque d'arrivages donne une nouvelle tendance à la hausse. Les qualités de la Pologne sont recherchées. Il y a demande de livraisons à des époques éloignées.

Constantinople, 25 décembre. Des troupes grecques ayant été débarquées, entre les volontaires, dans l'île de Candie, et d'autres troupes se concentrant sur la frontière turco-grecque, la Porte a adressé au gouvernement hellénique de nouvelles et énergiques représentations et l'a rendu responsable des conséquences.

St-Petersbourg, 26 décembre. Le Journal de St-Petersbourg dément la nouvelle donnée par les journaux de Galicie, que la frontière galicienne soit menacée par les troupes russes. La feuille Russe ajoute que les troupes stationnées en Pologne ont été, au contraire, remises sur le pied de paix et que l'effectif a été réduit.

ance jusqu'à la mort ; il faut que je tienne parole. Il ne fut pas question de l'amour ; mon amour, resté ma propriété, et devenu la tienne.

Berthe, dans la retraite profonde où tu vivais, ne connaissant pas l'humanité, étrangère au monde, sacrifiant à ton devoir, beauté, jeunesse, énergie, tu t'es exaltée dans la solitude pour emprunter des forces au fanatisme. Mais ce fanatisme ne se soutient pas ; il s'affaiblit d'année en année et te montre de plus en plus clairement la réalité lamentable qui flétrit et effeuille devant une squelette toutes les roses de ta vie. Le cœur à besoin de nourriture, d'un autre cœur sur lequel tantôt il batte, tantôt il se repose. Sinon il se paralyse peu à peu et meurt d'une mort précocée, le corps conservant néanmoins toute sa vigueur. Tel sera ton sort.

— Soit dit-elle d'une voix sombre. — Oh ! tu n'es pas une femme ! s'écria-t-il avec désespoir. Comment ton cœur de marbre gagna-t-il mon cœur brûlant ?

— Je l'ignore, répondit-elle avec froideur. — Tu es trop forte, Berthe, pour ton malheur et pour le mien. Si cette force n'était pas sublime, je la taxerais d'obstination. Mais il peut arriver un moment où elle te fasse succomber sous son propre poids. Je viendrai te demander alors : Veux-tu être à moi ?... Edmond est mortel...

— Comme toi et moi, interrompit la marquise. — N'importe : j'attends. Elle fit vivement un signe négatif ; l'épuisement et l'excessive émotion lui ôtaient la parole.

« Moi aussi, je suis entêté, ajouta-t-il avec un sourire plein de tristesse. — L'amour fait souffrir ! » soupira Berthe presque sans connaissance, et ses yeux éteints se fermèrent.

Cyrille la pressa sur son cœur ; mais lorsqu'elle revint de son engourdissement, elle était seule.

Deux heures après, elle reçut de lui ces quelques mots : « Je vais rejoindre mes parents ; je serai de retour à Paris en avril, avant votre départ. » Pas une syllabe de plus.

« Il est parti ! c'est moi qui l'ai voulu ! » dit-elle.

La suite au prochain numéro.

Nouvelles du jour.

Hier, à trois heures, l'Empereur et l'Impératrice, qui s'étaient rendus en voiture jusqu'au Trocadero, y ont mis pied à terre et se sont dirigés, en traversant le pont d'Iéna, vers les chantiers des travaux de l'Exposition qu'ils ont visités avec le plus vif intérêt. L'Empereur en costume de ville, donnait le bras à l'Impératrice et LL. MM. paraissaient jouir d'une excellente santé ; elles n'étaient précédées ni suivies d'aucune escorte et partout sur leur passage, la foule faisait éclater une chaleureuse sympathie. Vers quatre heures, les augustes visiteurs regagnaient leur voiture toujours à pied et accueillis par les mêmes acclamations qui les avaient salués au moment de leur arrivée. Cet épisode a été pour les parisiens, l'événement de la journée et aura défrayé pendant toute la soirée, les conversations de ceux qui en avaient été les heureux témoins.

— On annonce pour le 1^{er} janvier un certain nombre de nominations ou de promotions dans la Légion-d'honneur.

Quant aux changements dans le personnel de l'administration départementale, nous croyons savoir qu'ils se borneront, pour le moment, au remplacement de M. Jolibois, à Chambéry et à plusieurs « avancements sur place » dans les préfectures et les sous-préfectures.

— Madame la duchesse de Mouchy, née princesse Anna Murat, a mis au monde un fils dans la nuit de Noël. S. M. l'Impératrice est restée auprès d'elle jusqu'à sa délivrance, et n'est rentrée aux Tuileries qu'à une heure avancée de la nuit.

— M. Duruy, ministre de l'instruction publique, s'est rendu ces jours derniers à la mairie du 11^e arrondissement. Après avoir visité la bibliothèque populaire et encouragé les lecteurs ouvriers qui s'y livraient à l'étude, le ministre s'est entretenu longuement avec les membres du comité d'administration de la société coopérative de crédit mutuel des ouvriers ébénistes, réunis dans une des salles de la mairie. Son Excellence a pu s'assurer des bons résultats déjà obtenus par ces associations qui ont pour but l'amélioration morale et intellectuelle de la classe ouvrière.

— De là le ministre accompagné de M. Frédéric Lévy, maire de l'arrondissement, s'est rendu aux deux classes d'adultes dirigées, l'une par les frères, rue Saint-Bernard, l'autre par M. Gailliard, rue Moran. Le ministre, qui n'était pas attendu, a trouvé réuni dans ces deux établissements plus de mille ouvriers ou apprentis qui venaient de quitter leur travail, les uns pour compléter leur instruction, les autres pour la commencer. Le ministre a visité toutes les classes, a interrogé, grand nombre d'élèves, a eu de bienveillantes paroles d'encouragement pour tous, a remercié les maîtres de leur dévouement, et à dix heures et demie s'est retiré, laissant parmi les braves ouvriers un profond souvenir de reconnaissance pour cette nouvelle preuve de sympathie donnée à l'instruction populaire.

— On assure que les 22 prévenus de société secrète, affaire dite du café de la Renaissance, comparaitront devant le tribunal correctionnel de la Seine le 4 janvier prochain. M. Delesvaux présidera dans cette affaire et le siège du ministère public sera occupé par M. l'avocat impérial Lepelletier. Parmi les défenseurs on cite MM. Lachaud, Fenet, Mailard, Et. Blanc et Emmanuel Arago.

— Le premier envoi de l'Amérique pour l'Exposition universelle doit prochainement arriver au Havre à bord du *Harpwell*. Parmi les objets embarqués on cite des machines nouvellement brevetées pour faire des briques, tailler des pierres, etc.

— Une correspondance de Miramar annonce que l'état de l'Impératrice Charlotte s'est grandement amélioré depuis quelques jours. Les médecins comptent sur une guérison complète et prochaine.

— Nous avons le regret d'annoncer que les nouvelles de la santé de M. le marquis de La Rochejaquelein sont des plus alarmantes ; l'état du malade est désespéré.

On annonce également que M. Saint-Marc-Girardin est assez gravement indisposé pour causer de sérieuses inquiétudes à ses nombreux amis.

— Mgr. Rossat, évêque de Verdun est mort le 24 décembre après quelques jours seulement de maladie.

— On lit dans le *Mémorial de la Loire* : On forge en ce moment dans les vastes usines de Saint-Chamond, une pièce de canon en acier pesant vingt-trois mille kilogrammes. On assure que ce formidable engin est destiné à la marine.

— Le comité de lecture du Théâtre-Français vient de recevoir une comédie en un acte de MM. Alberic second et Blezzy : elle est intitulée un *baiser anonyme*.

Pour extrait : A. Layton.

CATASTROPHE

SUR LE CHEMIN DE FER DE BESANÇON A DIJON.

Lyon, 24 décembre.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée la lettre suivante, nous annonçant un grand malheur arrivé sur la ligne de Besançon à Belfort, entre la première et la deuxième station après Besançon.

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par une dépêche, je viens d'être avisé d'un bien triste et regrettable accident arrivé hier soir, 23 du courant, aux trains 212 et 1521, qui se sont rencontrés entre Dannemarie et François.

» Nous avons à déplorer la mort de douze personnes ; vingt autres personnes environ ont été blessées, dont cinq grièvement.

» Veuillez agréer, etc.

» L'Inspecteur principal de l'exploitation (4^e section).

» COTTIAN.

» Lyon, 24 décembre. »

Besançon, 24 décembre.

Nous avons la douleur d'avoir à enregistrer un épouvantable accident arrivé entre la station de François et de Dannemarie. Hier, à cinq heures 46 minutes du soir, le train de voyageurs n° 212, allant de Belfort à Dijon, et le train de marchandises n° 1521 venant de Dijon à Besançon, se sont rencontrés à la hauteur du poteau kilométrique 397.

Les conséquences de cette rencontre sont horribles : 14 morts, 30 blessés.

Le matériel, locomotives et wagons, est dans un état indescriptible ; la voie qui n'a pas souffert est interceptée, on travaille à la dégager. — Le service subit un peu de retard sans être interrompu, — il se fait par transbordement.

Le sous-chef de gare de la station de François, M. Fricot, est arrêté.

Voilà les premiers renseignements qui nous sont parvenus et nous avons tout lieu de les croire exacts.

Aussitôt prévenus, c'est-à-dire à six heures et quart environ, le secrétaire général de la préfecture, M. de Cheveigné, MM. Blanc, procureur général, et Poignant, avocat général à la Cour impériale, le procureur impérial et le juge d'instruction, accompagnés de M. le Commissaire de surveillance du chemin de fer et de M. Moya, commissaire central, se sont transportés sur le théâtre de l'événement, emmenant avec eux des médecins de Besançon que nous regrettons de ne pouvoir nommer, à cause de l'ignorance de leurs noms, dans laquelle on nous a laissé.

Les blessés, accompagnés par M. de Cheveigné, ont été ramenés à Besançon à onze heures et demie du soir. Quatorze ont été conduits à l'hôpital, d'autres dans les hôtels, quelques-uns dans des maisons particulières.

Dans le nombre des morts on ne compte pas une seule dame ; — deux ont été blessées : une a été ramenée à Besançon, une autre a pu continuer sa route par le train qui a suivi la catastrophe.

Trois employés de la compagnie sont morts : le chef de train (chef conducteur), le garde frein ; M. Godefroy, attaché à l'exploitation, et qui fut le dernier retiré de dessous les débris des wagons. Un chauffeur a eu les deux jambes et un bras coupés.

Tous les fonctionnaires que nous avons nommés sont restés sur le terrain pendant toute la nuit, secondés avec un admirable dévouement par les agents de la compagnie, dont le zèle intelligent a été à la hauteur du devoir que l'événement leur imposait.

La voie, encombrée de débris de toute nature, présentait un lugubre spectacle, les expressions manquent pour bien dire ce que l'on éprouvait à la vue de ce sinistre tableau.

Des paquets, des montres, des porte-monnaie, ont été ramassés par les soins de M. Maréchal, commissaire de surveillance, dont la conduite est au-dessus de tout éloge.

Les cadavres des victimes ont été ramenés, hier au soir, à Besançon et sont restés à la gare jusqu'à ce matin, à dix heures et demie. Ils ont été conduits à l'hôpital sur deux camions du chemin de fer couverts de bâches en toile cirée.

Nous avons vu ces cadavres dont l'aspect navrant disait qu'ils avaient succombé à une mort violente.

La foule était nombreuse aux abords de la station, elle attendait, anxieuse, des renseignements sur le fatal accident.

L'identité des morts n'a pu encore être constatée pour tous ; on parle de trois personnes de Besançon comme ayant succombé, mais on comprendra que nous gardions la plus grande réserve et que nous nous abstenions de citer des noms, jusqu'à ce que nous soyons sûr de l'exactitude des renseignements qui nous sont fournis.

Ce qui paraîtrait certain jusqu'ici, c'est que la rencontre est due à ce que le sous-chef de gare de François n'a point exécuté le règlement qui l'obligeait à prévenir la station de Dannemarie du départ du train n° 212. On comprendra que nous n'affirmons point l'exactitude de ce fait que l'enquête à laquelle s'est livrée la justice pourra seule éclaircir.

Nous avons en sous les yeux divers objets provenant soit des morts, soit des blessés, mais bien que nous ayons trouvé des noms et des adresses sur ces objets, nous ne voulons en publier aucun, afin de ne pas causer d'alarme dans les familles de ceux qui, nous le désirons, peuvent se trouver au nombre des blessés ou de ceux qui n'ont point eu à souffrir.

— Nous recevons de la Préfecture, trop tard pour la publier *in extenso*, une communication qui confirme le nombre des morts que nous donnons plus haut, et qui réduit à vingt le nombre des blessés. Parmi les morts on compte cinq voyageurs des environs, six militaires badois, et trois employés auxquels il faut ajouter le chauffeur. Les blessés sont quatre voyageurs, dix militaires badois et six employés.

La note constate encore l'arrestation du sous-chef de gare de François, et ce que nous avons dit du zèle déployé par tous, dans cette douloureuse circonstance.

P. S. Le chauffeur n'a pas succombé, mais son état est désespéré.

(Franche-Comté.)

DUPAN.

Causerie Parisienne.

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

En ce moment, on remarque un redoublement dans les ateliers de l'industrie parisienne. Partout on se met en mesure de faire face aux préparatifs du jour de l'an, à ceux d'une importance plus spéciale de l'Exposition universelle. Il est probable que pendant les premiers jours de l'année 1867, il y aura dans beaucoup d'endroits, des expositions partielles qui ne seront pas sans intérêt. Nous avons eu occasion de voir déjà chez un certain nombre d'industriels, des travaux extrêmement remarquables. On ne se doute vraiment pas des progrès immenses qui ont été presque silencieusement réalisés de tous côtés. L'art s'y unit à la science avec le plus grand bonheur. Ils témoignent en même temps de l'habileté pratique des ouvriers et du soin, du zèle, que la plupart ont mis à profiter des sources de savoir que l'on n'a cessé de mettre à leur disposition.

Dans bon nombre de ces ateliers nous avons eu occasion de faire une remarque, dont nous ne saurions trop signaler la justice et l'excellent effet. Les patrons ont renoncé à accaparer pour eux seuls, le mérite et l'honneur de l'œuvre. Ils les partagent fraternellement avec leurs aides. Sur des machines, sur des meubles, nous avons vu inscrits les noms de ces aides intelligents et dévoués. Cet exemple sera suivi, sans doute. Si des succès sont obtenus, les ouvriers en auront leur part. Ce sera là le plus noble encouragement qui puisse leur être accordé.

Dans sa séance d'aujourd'hui lundi, l'Académie des sciences doit procéder à une élection pour compléter son bureau pendant l'année 1867. M. Laugier, président de 1866, va céder le fauteuil à M. Chevreul vice-président de cette année. On aura donc à nommer un vice-président, qui doit être pris, suivant les usages de l'Académie, dans la section des sciences mathématiques. On n'a pas encore de renseignements sur le choix que se proposent de faire nos immortels.

Les secrétaires perpétuels étant nommés à vie, ces importantes fonctions sont toujours remplies par MM. Flourens et Elie de Beaumont. Le premier, éloigné du palais de l'Institut depuis plus d'un an, malade, retiré à la campagne, a été suppléé tour à tour par M. Coste, par M. Chevreul. M. Coste étant malade à son tour, qui se décidera à jouer le rôle de suppléant ? Cette situation est fâcheuse et on cherche, dit-on, un moyen de la faire cesser. Il en est un auquel tout le monde pense, mais il est probable que l'on n'en fera point usage. Ce serait une démission.

M. le prince Camille de Polignac, qui a joué un rôle important dans la grande guerre américaine (on sait qu'il était général de division au service des Etats confédérés) vient de publier une brochure sous le titre de : *L'Union américaine après la guerre*. « Je n'ai pas eu l'intention, dit-il, dans un court aperçu, de faire une étude approfondie du droit de sécession, ni des causes de la guerre d'Amérique. Mon but a été d'appeler l'attention du public sur les attaques dirigées tous les jours contre les Etats du Sud, et de mettre en relief leurs points principaux, afin d'en démontrer le peu de fondement. Comme elles procèdent toutes de causes analogues, la même défense sera toujours applicable.

La brochure contient une foule de renseignements précieux, peu connus, authentiques surtout, car le prince de Polignac était mieux placé que personne pour les recueillir et en discuter la valeur. Tout son travail est écrit avec une modération remarquable. Le temps des récriminations est passé ; il faut, aujourd'hui, reconstituer pour les Etats du Sud une situation normale qui leur donne dans la grande union américaine la place qu'ils doivent y occuper.

M. Prolig, l'habile artiste auquel nous devons tant de productions charmantes, ne s'est pas laissé effrayer par l'apparition tapageuse des fables de Lafontaine illustrées par Doré. Lui aussi s'était laissé aller au plaisir de traduire, d'interpréter le bonhomme avec le crayon et le burin, et il vient de nous donner un ravissant album qui n'a qu'un défaut, celui d'être trop court. En effet, ce n'est pas un Lafontaine complet qu'il a illustré. Il a choisi sept fables et les a encadrées dans les scènes les plus spirituellement dessinées que l'on puisse imaginer.

Il y a d'abord, dans son album : la Cigale et la Fourmi, puis, le Corbeau et le Renard, le Renard et le Bouc, le Geai paré des plumes du Paon, l'Ane et le petit chien, le Loup et la Cigogne, et enfin, le Loup, la Mère et l'Enfant.

Rien de joli, de délicat et de spirituel, comme tous les sujets que l'habile artiste a dessinés et gravés, dans les rinceaux, les volutes, dont il a encadré le texte des fables. Les scènes les plus comiques servent de commentaires, au sujet principal, toujours présenté avec la fidélité que l'on doit à la nature. Sous ce rapport M. Prolig est un peintre d'une merveilleuse exactitude et ses traductions attestent un talent d'observation qui ne tombe jamais dans la banalité.

Les théâtres de Paris vivent en ce moment, vivent ma foi très-bien, avec leur répertoire de cette année. Les nouveautés sont réservées pour l'année prochaine et pour cette année si impatiemment attendue, on se dispose à développer une activité extraordinaire.

C'est en 1867 que la Comédie-Française se propose de donner le *Galiléa* de M. Fournier, dont on a déjà lu un remarquable fragment dans l'une des séances solennelles de l'Académie française, et dont le principal rôle sera rempli par Geoffroy, qui reviendra en représentation sur la scène où il a obtenu plus d'un brillant succès.

L'opéra réserve le *Don Carlos* de Verdi ; l'Opéra-Comique une production dont on ne donne pas encore le titre ; le Gymnase une comédie en cinq actes de M. Dumas fils ; la Porte-Saint-Martin, deux ou trois drames à grands effets ; les Variétés une nouvelle bouffonnerie des auteurs de la *Belle-Hélène* ; partout on veut profiter de la saison d'hiver et de la présence des étrangers à Paris. Fasse le ciel que ces espérances ne soient pas trompées.

Peu de temps après la mort d'Hypolite Bellangé, il avait été question d'une exposition aussi complète que possible, des œuvres de cet artiste aimé et popu-

laire, il n'est pas facile de rassembler tant d'œuvres, éparpillées dans les musées publics, dans les galeries particulières, mais, enfin, grâce au zèle, à la persévérance de la famille, on y est parvenu. C'est à l'Ecole impériale des Beaux-Arts que cette exposition aura lieu, dans les premiers jours de février prochain. Elle promet d'être aussi nombreuse qu'intéressante et se composera non-seulement des peintures à l'huile de Bellangé, mais d'une grande quantité d'aquarelles, de dessins, de lithographies, d'études. Un catalogue raisonné et d'une assez grande étendue, résumera les travaux de l'artiste et permettra de conserver un précieux souvenir de sa vie si laborieusement et si honorablement remplie.

De nos jours, la critique s'exerce particulièrement en prose et si elle se montre amère ou cruelle, elle sait presque toujours distribuer à dose égale les compliments plus ou moins mérités.

Mais une critique en vers, qui pousse l'ironie jusqu'à ses limites les plus extrêmes, et qui conserve jusqu'à la fin le ton satirique, c'est, depuis longtemps, ce que nous ne sommes plus habitués à voir.

Ce phénomène se rencontre cependant dans une brochure qui vient de paraître chez l'éditeur A. Lainé, sous ce titre : *Les poètes, dialogue par un prosateur*. Toutes nos célébrités poétiques y sont successivement passées en revue et aucune n'est épargnée. Le voile est si transparent que nous y avons reconnu presque toutes nos illustrations contemporaines et notamment la plus éminente d'entre elles.

C'est à croire que l'auteur en veut surtout à la poésie, et pourtant la forme lui en est si familière, qu'après avoir lu jusqu'au bout sa spirituelle satire, on se demande pourquoi il s'est oublié lui-même dans ses portraits découpés à l'emporte-pièce. Si, comme nous n'en doutons pas, il est sérieux dans ses attaques, nous lui dirons franchement que nous ne sommes nullement de son avis, lorsqu'il prétend que le poète n'est qu'un franc comédien, cruel ou vindicatif et constamment méprisable.

S'il s'est malheureusement rencontré et s'il se rencontre encore quelques écrivains de cette espèce, il s'en trouve tout le caractère est toujours resté à la hauteur du talent. Pour ceux-là, la postérité a ratifié ou ratifiera le jugement des contemporains. On n'est du reste puni que par où l'on pêche et si le prosateur attaquant les poètes ne nous a pas convertis, c'est qu'il est par lui-même, c'est-à-dire par son talent et son caractère, une protestation vivante contre sa thèse.

FAGST.

LE PLUS BEAU LIVRE DE BIBLIOTHÈQUE
Offert en Prime à nos Abonnés,
LES TRÉSORS DE L'ART

Par M. JEAN ARMENGAUD.

Magnifique volume, format royal, in-4°, papier vélin-parchemin, orné de 150 gravures, dont 50 grandes planches en taille-douce, avant toute lettre, reproduisant les chefs-d'œuvre des grands maîtres.

— Très-richement relié. —

Prix : 50 francs dans nos bureaux.

Au lieu de 250 francs en librairie.

Peu d'exemplaires. — Edition épuisée.

POUR NOS ABONNÉS UNIQUEMENT.

Prime exceptionnelle :

LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE.
L'ITALIE
Historique, Pittoresque et Monumentale.
Par M. JEAN ARMENGAUD.

Rome, Gènes, Turin, Milan, Parme, Mantoue, Venise, Bologne, Pise, Florence, Naples, Pompéi, etc., etc.

Musées. — Palais. — Monuments.

Toutes les magnificences, toutes les curiosités, tous les chefs-d'œuvres.

Mœurs. — Coutumes. — Caractères.

3 Volumes format royal grand in-4°

975 MAGNIFIQUES GRAVURES.

Belleure splendide :

Dos maroquin du Levant, tranches dorées, coins et ornements or fin, gardes en moire, etc.

Prix des 3 volumes :

104 fr. pris dans nos Bureaux.

110 fr. pour les départements, franco, au lieu de 245 fr. — Prix de la Librairie.

Ces volumes peuvent être demandés séparément :
1^{er} volume, Rome : 35 fr. dans nos bureaux ; 37 fr. pour les départements.

2^e volume, Gènes-Turin, Milan-Parme, Mantoue, Venise, Bologne-Pise : 32 fr. dans nos bureaux ; 34 fr. pour les départements.

3^e volume, Florence, Naples, Pompéi : 37 fr. dans nos bureaux ; 39 fr. pour les départements.

Visiter toute l'Italie dans son fauteuil.

Adresser, par lettre affranchie, l'un ou l'autre de ces sommes au Directeur du Journal.

MAGNIFIQUE LIVRE D'ETRENNES.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART CHRÉTIEN
— PAR M. JEAN ARMENGAUD. —

Riches volumes, format royal in-4°, tirés sur papier Bristol. Ornés de 156 admirables gravures par l'élite de nos Artistes. — Splendument reliés.

Prix pour nos Abonnés : 15 francs,

au lieu de 60 francs en librairie.

Peu d'exemplaires. — Edition épuisée.

Chronique Judiciaire.

Du haut de sa demeure dernière, car nous devons supposer que, malgré ses nombreux péchés, siège enfin au nombre des bienheureux le grand roi Salomon, a dû sourire en apprenant de quelle façon a été jugée la cause dont voici l'historique :

Un de ces matins, Jean Ledur s'étant aperçu que certain tas de blé amoncelé dans sa grange

diminuait sensiblement, se promit de pincer son voleur au gîte. Pour ce faire, notre homme dispose, tout contre la porte du grenier, audessous du tron nommé chatière qu'on y pratique d'habitude, un solide piège à loup.

Il avait deviné que le nocturne maraudeur passait la main par cette ouverture pour lever le crochet, ce qui lui permettait, en poussant ensuite la porte, d'arriver auprès du grain convoité.

Deux nuits se passèrent sans résultat ; mais la troisième, Jean Ledur, qui, par surcroît de précaution, était en embuscade, eut la joie d'entendre un hurlement étouffé. Notre fermier de grimper quatre à quatre les échelons menant au grenier. Il s'était muni d'un énorme gourdin. Un homme était collé contre la porte, le bras enserré de l'autre côté par le terrible piège. Au lieu de lui faire constater le flagrant délit de tentative de vol par quelque témoin, à défaut d'un représentant de l'autorité, Jean Ledur se mit à jouer du gourdin tant et si bien, malgré les cris de la victime, qu'il la laissa à moitié assommée, avec un bras cassé ; puis s'en alla quérir le garde champêtre au village voisin. Quand on vint délivrer le malheureux prisonnier, il était évanoui. On reconnut un sieur Fouinard, voisin du plaignant. Procès-verbal fut dressé, et dès que le voleur fut en état d'être transporté, on l'incarcéra dans la prison du chef-lieu.

La cour d'assises reconnaissant qu'il y avait eu tentative de vol, laquelle n'avait avorté que par suite d'un incident tout fortuit, que ledit sieur Fouinard était, au demeurant, un malendrin d'assez dangereuse espèce, l'a condamné à six mois de prison.

Mais le plus curieux de l'affaire c'est que notre Jean Ledur, appelé à son tour à répondre de sa brutalité, s'est vu condamner pour s'être fait justice lui-même, et surtout d'une manière sommaire, à 8 jours de prison et 50 fr. de dommages intérêts envers le voleur au bras cassé.

— L'Amour, a dit un penseur, est fils du Hasard ; pourtant celui-ci, malgré ce lien de parenté, se montre parfois peu complaisant pour son enfant préféré. Il jouait dernièrement un de ses tours à M. V... mari fort aimable près de sa femme légitime, mais plus pressé encore aux genoux de certaine petite dame emmenagée quelque part sur les hauteurs de Montmartre.

M. et Mme V... conlaient des jours tissés de joie et de calme, lorsqu'une augmentation de loyer offerte par leur propriétaire, les décida à quitter la rue... où ils avaient abrité leur bonheur domestique. Mme V... se mit en quête d'un appartement. Après de longues courses et des mécomptes sans fin, elle découvrit enfin, tout en haut du faubourg Montmartre, un délicieux nid, une véritable bonbonnière, d'un prix raisonnable, à un étage commode, réunissant enfin les mille et une conditions de confort. Mme V... descendait tout heureuse de sa trouvaille qu'elle avait scrupuleusement visitée et où elle avait été reçue par une jeune femme charmante, mais, hélas ! les pleurs sont près du rire et parfois la coupe se brise avant de toucher les lèvres. Mad. V. demanda par hasard à la concierge, pourquoi ses locataires du premier déménageaient. — « Mon Dieu ! madame, répliqua la gardienne, ils se plaignaient beaucoup ici, nous les regretterions, car Mad. V. est une brave petite dame pas fière. » L'autre Mme V... crut avoir mal entendu. — « Comment dites-vous ! fit-elle. — Oui, c'est une excellente dame ; mais Mad. V. veut se rapprocher du boulevard. »

Le doute n'était plus possible. L'épouse indignée voulut vider le calice jusqu'à la lie ; elle prit les renseignements les plus minutieux et sut que son mari vivait en partie double depuis plusieurs années ; qu'il avait même un enfant de sa maîtresse à laquelle il était assez faible pour laisser porter son nom.

La situation s'est dénouée par un jugement de séparation de corps au profit de Mad. V... la femme légitime.

— Un certain M. X... avait obtenu de la compagnie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée un permis de parcours gratuit de Paris à Nice. Or ces laissez-passer sont essentiellement personnels et la signature du titulaire peut toujours être remise par l'administration. X... savait tout cela. Obéissant néanmoins à l'appât d'un gain déshonnéte, il trafiqua de son permis. L'individu à qui il l'avait vendu le céda lui-même à un autre. Dieu sait par combien de mains il eut passé si, à l'un des contrôles, la fraude ne se fût découverte. On arriva aisément jusqu'au propriétaire, et plainte fut déposée au parquet. Le concessionnaire et celui qui lui avait acheté le permis ont été condamnés chacun à 13 mois d'emprisonnement, le dernier acheteur à deux mois de la même peine.

— Le procès entre le docteur Declat et les héritiers du duc de Grammont-Caderousse est

continué au 7 janvier prochain.

— L'affaire de l'Opinion nationale contre le Pays est venue à l'audience de samedi dernier. Le jugement est remis à 8 jours. Cette même audience a été fort égayée par un incident fortuit. Dans une affaire où le journal de M. de Girardin était en cause, le président a demandé : « Qui parle pour la Liberté ? » On a répondu dans l'auditoire : « Personne. » LAFFITE.

Chronique locale.

Nos ateliers restant fermés le 1^{er} jour de l'An, le Journal du Lot ne paraîtra pas mercredi prochain.

Par arrêté, en date du 27 décembre 1866, M. le Préfet du Lot, a nommé M. Denogues (Pierre-Victor), ancien sous-officier, domicilié de Puy-l'Evêque, à la perception d'Uzech, vacante par suite de la nomination de M. Auguié, à la perception de Thémènes.

S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts vient d'accorder à M. Sol (Aristide), fils de M. Sol, percepteur à Catus, une demi-bourse pour l'année scolaire 1866-1867, à l'Ecole Centrale d'Architecture, où ce jeune homme a été admis le 13^{me}.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 19 novembre, M. Puech (Amans-Lucien), bachelier ès-lettres et ès-sciences, est nommé aspirant-répétiteur au Lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. Alaux, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 27 décembre, M. le Préfet du Lot a désigné les experts qui doivent procéder en 1867, au classement et à la réception des tabacs.

Aucune modification n'a été apportée dans le personnel qui a fonctionné en 1866.

Par décision de Mgr ont été nommés :

MM. Dols, vicaire de Floirac, vicaire de Castellanc ; Hérédié, vicaire de Prayssac, vicaire de St-Barthélemy ; Bennes, nouveau-prêtre, vicaire de Puy-l'Evêque ; David, nouveau prêtre, vicaire de Lacapelle-Banbac ; Larnaudie, nouveau prêtre, vicaire de Floirac ; Latrouche, nouveau prêtre, vicaire de St-Germain.

Ces jours derniers, une femme d'une soixantaine d'années, voulant se garer d'une charrette, se jeta dans les jambes du cheval de M. C..., vétérinaire à Cahors. La pauvre vieille fut renversée et eut deux côtés cassés. M. C... obtint son admission immédiate à l'hospice, où elle reçoit les soins que nécessite son état.

On écrit de Saint-Vite-sur-Lot (Lot-et-Garonne), au *Moniteur Vinicole*, 22 décembre.

Il se fait dans ce moment beaucoup d'affaires en vins noirs et autres dans tous nos parages. Nos gares sont encombrées de marchandises. Nous avons des vins noirs, très bons pour l'année, qui font deux et trois couleurs ; beaux vins de table, une couleur. Ces vins se payent aujourd'hui au vignoble ainsi qu'il suit :

Vins noirs de Cahors, Teyac et Perrière, le tonneau (900 litres) logé à neuf, 250 à 300 fr., et les vins de table 35 à 40 fr. la barrique (228 litres), non logé.

Le 19 courant, le nommé Pierre Rigauillon, âgé de 37 ans natif de Soturac (Lot), métayer, domicilié au lieu de la Mayelongue-Haute, commune de Sauveterre, a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de menaces, avec armes à feu, contre la personne de la femme Vignes. — (*Journal de Lot-et-Garonne*).

Nous recommandons à nos lecteurs le **CALENDRIER DU LOT**, couverture jaune, revêtue des armes de la ville. Ce recueil, qui existe depuis fort longtemps, se distingue par son exactitude et la sûreté de ses informations. Cette année l'éditeur a augmenté le *Calendrier du Lot* de la liste complète des Archevêchés et Evêchés de France. Un point surtout qui est d'une grande utilité pour les propriétaires, c'est le tableau officiel des foires du département du Lot et des départements limitrophes. Le *Calendrier du Lot* est en vente chez tous les libraires. (*Voir aux Annonces*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
27 décembre Delpont (Augustin), rue Impériale.

Décès.
27 décembre Massabie (Anne), 55 ans, à Labéraudie commune de Cahors.

Pour la chronique locale : A. Layton.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du 22 décembre 1866.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Départ des troupes françaises de Rome. — Le

marquis de Caxias. — Le maréchal de camp Polidoro. — Humaita. — Fête anniversaire de Bahia (Brésil). — Question du jour : transformation de l'armée. — Voyages excentriques : les Trois Capsules, nouvelle (suite et fin). — Revue littéraire. — Courrier judiciaire. — L'abbé Coquerneau. — Médaille commémorative de la réunion de la Vénétie à l'Italie. — Les Voyages extraordinaires, par M. J. Verne. — Victor Chauvin. — Incendie de la filature Motte-Boussut, à Roubaix.

Gravures : Départ des troupes françaises de Rome. — Le marquis de Caxias. — Le maréchal de camp brésilien Polidoro. — Plan topographique des fortifications d'Humaita. — Fête anniversaire de l'indépendance de Bahia, San-Salvador. — Les bûcherons au jardin du Luxembourg. — Le mois de décembre, dernier dessin exécuté par Gavarni. — L'abbé Coquerneau. — Théâtre lyrique : *Fraischutz*, opéra de Weber. — Médaille commémorative de la réunion de la Vénétie à l'Italie. — Livres illustrés : les Voyages et aventures du capitaine Hatteras (4 gravures). — Victor Chauvin. — Incendie de la filature Motte-Boussut, à Roubaix. — Rébus.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris. 2

Bulletin Vinicole

Le marché aux vins nouvellement créé à Puyreaux (Charente) a eu un succès inespéré. Dans une lettre adressée au *Charentais*, par M. Thias, le plus actif promoteur de cette création nous lisons :

« Plus de 400 barriques en vins et eaux de vie ont été vendues et ont fait circuler dans nos contrées un capital qui n'est pas moindre de 15,000 fr. C'est là, assurément, pour une première tentative, un très beau résultat et qui donne l'espoir que les marchés des 24 mars et 24 août prochains seront également fructueux. L'honorable fondateur termine par cette importante révélation :

« La société d'agriculture ajouterait à ses services si elle préparait, avec l'autorité qui lui appartient, les préceptes à suivre pour la bonne confection des vins et dont l'application se fait avec de si merveilleux avantages dans la Gironde. Notre sol est propice, nos vins sont bons, apprenons à les préparer avec propreté et habileté et nous pouvons prétendre à une bonne place dans tous les marchés. »

Voilà comment on relève la prospérité d'une contrée.

Pour extrait : A. Layton

Départements.

Perpignan, 21 décembre.

Le 18 décembre courant, la chambre civile du tribunal de première instance de Perpignan a consacré quelques instants à une affaire d'une nature particulière et dont on ne peut citer que de trop rares exemples. Sur les réquisitions de M. le procureur impérial, le tribunal a ordonné la lecture à l'audience et la transcription sur ses registres, d'un arrêt rendu par la cour impériale de Montpellier, le 27 novembre dernier, prononçant la réhabilitation de M. Joseph Suquet, autrefois marchand d'étoffes, aujourd'hui commissionnaire, domicilié à Perpignan.

Vers la fin de l'année 1855, par suite de circonstances qu'on ne pouvait pas cependant lui imputer, M. Joseph Suquet se vit obligé de déposer son bilan. La liquidation de son actif fut désastreuse, comme le sont, en général, les liquidations de cette nature, et malgré la répartition de tout cet actif à ses créanciers, il resta encore leur débiteur d'une somme considérable. Son plus ardent désir était de les désintéresser intégralement. Après avoir obtenu son excusabilité et reconquis sa liberté d'action, il se mit à l'œuvre. Encouragé par les uns, investi de la confiance de tous, il parvint bientôt à se créer une position honorable qui lui a permis, après onze ans d'un travail sans relâche et de privations de toutes sortes, d'atteindre le but qu'il s'était proposé.

Le bonheur qu'il a éprouvé sera partagé par tous ceux qui ont suivi avec intérêt ses efforts enfin couronnés de succès. Aussi peut-on dire que M. le président du tribunal, dans une courte allocution prononcée après la lecture de l'arrêt de réhabilitation, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, était l'interprète de l'opinion publique en exprimant cette pensée : que cet arrêt de réhabilitation serait accueilli avec joie par les nombreuses personnes qui avaient été attristées par la chute imméritée de M. Suquet et qui avaient en foi dans une loyauté qui ne s'est jamais démentie, mais qui, par cet acte, s'est affirmée d'une manière si honorable. (*Journal des Pyr.-Or.*)

Lyon 21 décembre.

L'année dernière, une malheureuse famille habitant la Croix-Rousse, perdit un enfant. Un jeune garçon de cinq à six ans, qui fut emmené par une cousine que l'on avait recueillie dans la maison par charité. Cette cousine était partie un beau jour avec l'enfant, pour le conduire à la promenade, et, le soir, on les attendait l'un et l'autre vainement.

Les parents, au milieu de leur désolation, ne perdirent pas la tête; ils firent les démarches les plus actives et les plus intelligentes pour retrouver leur fils. Les journaux racontèrent plusieurs fois le fait et appelèrent l'attention du public sur cet audacieux rapt. Le parquet fit faire des recherches dans toutes les directions.

Malgré les avis multipliés de la presse locale, malgré tout le zèle des autorités, les appels réitérés de chacun restèrent sans écho. On put croire que l'enfant était victime d'une séquestra-

tion ou peut-être même d'un crime bien plus grand encore. Toutes les suppositions étaient permises, d'autant plus que la cousine qui était l'auteur du rapt de l'enfant ne jouissait pas de tout son bon sens et que l'on avait des raisons de craindre un malheur irréparable.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis lors, et les malheureux parents avaient presque perdu tout espoir, lorsque un avis leur arriva du fond de la Picardie. Leur enfant est retrouvé. Il faisait partie d'une troupe de saltimbanques parcourant le pays. Le maire d'une commune, où ces misérables s'étaient arrêtés, avait eu connaissance de l'état civil de l'enfant et s'était empressé d'en prévenir la famille. Le père est aussitôt parti pour le premier express qui suivait la réception de la lettre. Il va chercher son fils, qui est sain et sauf, et dont les déclarations mettront probablement la justice sur la trace du méfait auquel on doit soit la disparition de ce pauvre enfant, soit son enrôlement dans une troupe de saltimbanques. (Salut public).

UN TIRAGE EN JANVIER.
—GRANDES LOTERIES AUTORISÉES—
VOULEZ-VOUS 350,000 fr.
POUR vos ÉTRENNES
Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste)
AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE,
rue Rivoli, 63, Paris, et vous recevrez
douze billets pour Toutes chances
de gain de 552 lots. — 3 gros lots de
100000.—100000.—150000 fr. (350000 fr.)
AVEC VOS 12 BILLET
vous aurez
toutes chances de gain de tous tirages
Demandez immédiatement vos billets si
POUR vos ÉTRENNES
VOUS VOULEZ 350,000 fr.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront

dans le RACHAOUT de DELANGRENIER, rue Riche lieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les pharmacies.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 365^e livraison.

Texte: — Voyage en Espagne, par MM. Gustave Doré et Charles Davillier. (1862. — Dessins inédits de Gustave Doré: texte inédit de M. Charles Davillier.)

A la fin de l'année, nous devons prier plus instamment nos abonnés en retard pour le paiement de leur abonnement, de nous en adresser le montant aussitôt que possible.

La voie de la poste, par un mandat qui peut être déposé dans tous les bureaux, est la plus facile et la plus sûre.

Pour tous les articles et extraits non signés: A LAYTOU

Librairie Illustrée.—Étrennes de 1867.

J.-U. CALMETTE, A CAHORS.

Photographies cédées à prix d'achat.—Fournitures de Bureau.—Objets de fantaisie.

Fables de Lafontaine, illustrées par G. DORÉ,
60 livraisons à 50 cent., la 7^e livraison est en vente.

Grds. Calendriers,

Annuaire du Lot

et Américain,

Mémorial de poche

et de Cabinet,

Albums photographiques.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

RECUEIL TRÈS COMPLET ET TRÈS EXACT

COMPOSÉ DE PLUS DE 200 PAGES IN-32 JÉSUS

EN VENTE

CHEZ MM. CALMETTE, CRAYSSAC, BOURION, GODINAUD, BOURGES,
Libraires à Cahors.—Chez MM. DAURIAC ET LACAMBRE, Libraires, à Gourdon.—Chez M. BAUDEL, Libraire à St-Céré.

PRIX: 50 CENTIMES.

Nous recommandons cet Ouvrage à tous les propriétaires du Lot, qui jugeront de son importance par l'exposé des matières qu'il renferme.

TABLE DES MATIÈRES

Académie de Toulouse.....	89	Mairie de Cahors.....	57
Adresses des principaux négociants, com- merçants, etc., du département du Lot.....	118	Maires de l'arrondissement de Cahors.....	58
Archevêchés et évêchés de France.....	54	Mairie de Figeac.....	60
Articles principaux du Calendrier.....	2	Maires de l'arrondissement de Figeac.....	60
Bureaux d'assistance judiciaire.....	107	Maires de l'arrondissement de Gourdon.....	62
Bureaux de bienfaisance.....	64	Ministère.....	35
Bureaux de la Préfecture.....	54	Navigation du Lot.....	69
Calendrier grégorien.....	6	Notaires de l'arrondissement de Cahors.....	102
Calendrier républicain (Concordance du) Gourdon.....	50	Notaires de l'arrondissement de Figeac.....	105
Chemins de fer.....	70	Notaires de l'arrondissement de Gourdon.....	107
Chemins vicinaux.....	90	Payerie du département.....	84
Collège cantonal de Figeac.....	55	Percepteurs.....	84
Commissaires de Police.....	55	Petit Séminaire de Montauban.....	52
Conseil Général.....	55	Pompier.....	58
Conseil d'arrondissement de Cahors.....	55	Ponts et Chaussées.....	68
Conseil d'arrondissement de Figeac.....	55	Postes.....	72
Conseil d'arrondissement de Gourdon.....	57	Préfecture du Lot.....	53
Contributions directes.....	80	Recrutement et réserve.....	89
Cour Impériale d'Agen.....	97	Séminaire diocésain de Cahors.....	52
Curés et Desservants du département: de l'arrondissement de Cahors.....	45	Société agricole et industrielle du Lot.....	65
de Figeac.....	48	Sous-préfecture de Cahors.....	53
de Gourdon.....	50	Sous-préfecture de Figeac.....	56
Départ et arrivée des courriers.....	65	Gourdon.....	56
Députés au Corps Législatif.....	55	Statistique du département du Lot.....	51
Douanes et Contributions indirectes.....	80	Tabacs.....	82
Empire Français.....	55	Tarif des droits d'octroi de Cahors.....	109
Enregistrement et domaines.....	71	de Figeac.....	115
État militaire de la 12 ^e division.....	87	de Gourdon.....	115
Evêché de Cahors.....	45	Télégraphe électrique.....	108
Gendarmerie.....	87	Tresor public.....	85
Hospices.....	64	Tribunal de première instance de Cahors.....	100
Instruction primaire.....	91	de Figeac.....	105
Instituteurs de l'arrondissement de Cahors.....	91	de Gourdon.....	105
de Figeac.....	95	Tribunaux de commerce du département.....	101
de Gourdon.....	95	Voitures publiques.....	75
Inspecteurs de la pharmacie.....	65		
Justices de paix de l'arrondissement de Cahors.....	102		
de Figeac.....	104		
de Gourdon.....	106		
Louvetrie.....	89		
Lycée de Cahors.....	89		
Maîtres de pensions.....	91		

AGRANDISSEMENT DU FORMAT DE

L'ÉPOQUE

Depuis le 20 décembre courant, l'Époque contient dans un format agrandi UN JOURNAL POLITIQUE ET UN JOURNAL LITTÉRAIRE.

La partie politique forme un ensemble aussi complet que celui des grands journaux quotidiens politiques de Paris.

La partie littéraire est la reproduction, paraissant le jour même du

FIGARO QUOTIDIEN

moins le feuilleton, — L'ÉPOQUE se proposant de publier des feuilletons inédits.

On a ainsi la matière de deux journaux quotidiens pour le prix d'un seul.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE COQ-HERON, 3.

PARIS..... Trois mois, 13 fr. 50, — Six mois, 27 fr. — Un an, 54 fr.
DEPARTEMENT — 16 fr. — — 32 fr. — — 64 fr.

Tout abonné nouveau recevra le Journal GRATIS jusqu'au 1^{er} janvier prochain.

SPLENDIDES ÉTRENNES

ROZIÈRES COIFFEUR

BONBONS EXTRA-FINS DE PARIS

MAGNIFIQUES JOUETS D'ENFANTS, ET CARTONNAGES RICHES.
BRILLANT ÉTALAGE

AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations.

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Braserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Cornifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier mi-obolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITE et SECURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

PLUS DE MAUX DE DENTS

Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et C^{ie}, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

**CONFECTION DE PARIS
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL**

A Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

LE PLUS BEAU CADEAU D'ÉTRENNES
qu'on puisse faire est la
CAFETIÈRE LOCOMOTIVE

Pour Café et Thé (B. S. G. D. G.)
Seul Dépôt, à Cahors, chez LOURMET, Chandronnier, rue Fénelon.
EXPERIENCES A VOLONTÉ.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confort nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

AVIS. — A la foire de Cahors, du trois janvier, prochain, il sera vendu aux enchères publiques (lieu ordinaire) une diligence à quatre roues, 6 places d'intérieur, 3 places de coupé, et 3 places de banquettes, en très-bon état ainsi que deux bons chevaux de poste.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.